Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260521-2026_06_42-DE

Commune de Hénon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Canton de Plaintel
Commune de HÉNON

Date de convocation
15 mai 2026

Date de publication
28 mai 2026

Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT

Absente excusée : Christelle CADIN (pouvoir à Nadine L'ÉCHELARD)

Secrétaire : Julien VERDES

2026-06.42 – Convention pour l'accueil d'un cinéma itinérant au P'tit Théâtre

L'association « La Vedette » porte un projet de cinéma itinérant sur le territoire des Côtes d'Armor. Cette structure associative a pour objet la projection, la programmation et la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, le tissage de liens entre les structures cinématographiques du territoire et la promotion de la culture cinématographique par l'organisation d'activités, de manifestations et d'initiatives ouvertes au public dans une logique participative.

Ce projet de cinéma itinérant s'adresse aux communes de plus de 1 000 habitants éloignées d'une salle de cinéma souhaitant accueillir des séances de cinéma de proximité sur leur territoire.

Les caractéristiques des projections sont les suivantes :

- Une saison de cinéma itinérant sur 7 mois, d'octobre à avril ;
- Un rythme de 1 jour de projection par mois dans chaque commune ;
- De 1 à 3 séances par jour de projection sur des créneaux 14h, 16h, 18h, 20h ;
- Un minimum de 14 séances publiques par commune et par saison ;

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260521-2026_06_42-DE

- Séances en rotation les vendredi, samedi ou dimanche en 2026-2027 ;
- Films récents à partir de 4 semaines après leur sortie en salle de cinéma ;
- Programmation généraliste et diversifiée dont Art & Essai et Jeune public ;
- Ticket moyen autour de 5.50€, avec modulation selon les publics ;
- Séances scolaires, notamment au sein du dispositif *Ma Classe au cinéma*.

Il est proposé que la commune de Hénon participe à ce cinéma itinérant et mette le P'tit Théâtre à disposition, moyennant, en contrepartie, une participation de la commune à hauteur d'1 € par habitant, soit 2 315 €. Une convention liera les deux parties.

Les communes de Quessoy, Jugon-les-Lacs et de Plénée-Jugon ont également été sollicitées pour prendre part au projet.

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Madame Nadine L'ÉCHELARD, 1ère adjointe ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la participation de la commune de Hénon au projet de cinéma itinérant porté par l'association La Vedette ;

APPROUVE, en contrepartie, la participation au projet de la commune à hauteur d'1€ par habitant, soit 2 315€ ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, notamment la convention, et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 21 mai 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Julien VERDES

MAIRIE de HÉNON
22150 CÔTES D'ARMOR